



AVIS PUBLIC Entrée en vigueur

Aux personnes intéressées par les règlements modifiant les règlements d'urbanisme.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 7 octobre 2024, le conseil municipal a adopté les règlements qui suivent :

- Règlement # **2024-09-223** modifiant le plan d'urbanisme # 2013-09-089
- Règlement # **2024-09-224** modifiant le règlement de zonage # 2013-09-091

Les règlements visent à :

- l'identification de toute partie du territoire municipal qui est peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain, ainsi que la description de toute mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables de ces caractéristiques;
 - intégrer les éléments de l'article 59 en concordance avec le schéma d'aménagement de développement de la MRC;
2. Ces règlements ont été approuvés par la MRC de Bécancour et sont entrés en vigueur le 17 octobre 2024, date de délivrance du certificat de conformité de la MRC.
3. Les règlements peuvent être consultés au bureau municipal du 198, rue de la Fabrique durant les heures d'ouverture régulières.

Donné à Fortierville, le **17 octobre 2024**

Annie Jacques
Directrice générale